



Le syndic nous facture des frais de déménagement ?

Par **Carroll**, le **06/02/2013** à **19:41**

Bonsoir,

Nous déménageons d'ici quelques jours et la propriétaire nous a appelé pour payer le loyer au prorata de Février + nous avertir que nous devons rajouter 37 euros de frais de déménagement que nous facture le syndic... au cas nous causerions des dégâts !

Et à ma surprise, ma propriétaire m'a dit qu'on nous a déjà facturée cette somme (dans le rappel des charges) à notre entrée dans l'appartement il y a 5 ans.

Est-ce légal de la part du syndic ???? j'en ai parlé autour de moi mais personne n'a entendu parler de ça jusqu'à présent...

Merci d'avance pour votre aide, bonne soirée

Par **amajuris**, le **07/02/2013** à **11:43**

bjr,

normalement ce type de facturation a du faire l'objet d'une délibération de l'assemblée générale de la copropriété mais je suis dubitatif quant à sa légalité.

mais vous ne devez rien payer au syndic car vous n'avez aucun lien avec lui, votre seul contact c'est votre propriétaire.

37 euros à l'emménagement et autant au déménagement me semble excessif.

cdt